

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

**Jeudi 23 Mai 2019**

n° 19\_05\_06

Objet de la délibération :

**Schéma d'accueil des  
entreprises**

Nombre de conseillers :

En exercice : 62

Présents : 44

Pouvoirs : 10

Votants : 54

Date de la convocation :

17/05/2019

Secrétaire de séance :

François BELHOMME

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai, à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :**

Jacques WEIBEL, Michel SCICLUNA, Stéphane LEMOINE, Jean-Luc DUCERF, Sandrine DA MOTA, Christian LE BORGNE (*suppléant de Gérald GARNIER*), Éric SÉGARD, Gérard WEYMEELS, Didier CHARPENTIER, Dominique MAILLARD, Guislaine LAUGERAY, Jean-Pierre GÉRARD, Annie CAMUEL, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Guy DAVID, Danièle BOMMER, Marie-Cécile POUJILLY, Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Claudette FEREY, Jean-Pierre RUAUT, Joël REVEL, Pierre GOUDIN Jacques LELONG, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Martine DOMINGUES, Christian BELLANGER, Geneviève LE NEVE, Jean-Paul MALLET, Anne-Hélène DONNAT, Daniel MORIN Michel CRETON, Patrick LENFANT, Bernard DUVERGER, Pierre BILIEU, Michèle MARTIN, Patrick LÉONARDI, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Thierry DELARUE (*suppléant de Bernard MARTIN*), Jocelyne PETIT.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Anne BRACCO donne pouvoir à Jean-Pierre GÉRARD

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU

Pascal BOUCHER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE

Emmanuel MORIZET donne pouvoir à Didier CHARPENTIER

Lionel COUTURIER donne pouvoir à Martine DOMINGUES

Dominique CHANFRAU donne pouvoir à Anne-Hélène DONNAT

Jean-Luc GEUFFROY donne pouvoir à Jean-Paul MALLET

Carine ROUX donne pouvoir à Michel CRETON

Raynal DEVALLOIR donne pouvoir à Pierre BILIEU

Marc MOLET donne pouvoir à Philippe AUFFRAY

**Absents excusés :**

Catherine AUBIJOUX, Valérie CHANTELAUZE, Dominique LETOUZÉ, Jean-Noël MARIE, François TAUPIN, Bruno ESTAMPE, Antony DOUEZY, Chrystel CABURET

La création de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et la réaffirmation, dans la loi NOTRe, de la compétence obligatoire du développement économique, a rendu nécessaire un travail de recensement et de qualification des zones d'activités sur le territoire.

Suite à un travail de réflexion engagé avec la SAEDEL (Société d'aménagement et d'équipement d'Eure-et-Loir) qui porte déjà deux concessions d'aménagement pour la communauté de communes (Val Drouette et Val de Voise), les élus ont souhaité mettre en place un schéma d'accueil des entreprises sur l'ensemble du territoire et pour cela ont missionné l'agence Argo et Siloe, spécialisée dans cette thématique. Ce travail a été engagé en janvier 2018.

Le schéma qui sera présenté a déjà été étudié en bureau communautaire et en commission développement économique : commission du 02 octobre 2018 pour la validation du diagnostic et commission du 26 février 2019 pour la validation du programme d'actions à mettre en œuvre.

Il met en avant les objectifs suivants :

- Prendre en compte les intentions des élus afin d'avoir une approche concertée à l'échelle du territoire sur l'offre existante (foncier, bâtiments, ...) et les projets d'implantation (limiter les effets de concurrence de proximité),
- Planifier et programmer des espaces d'accueil des entreprises de telle sorte que les polarités économiques soient structurées, hiérarchisées et qualifiées à l'échelle du territoire,
- Donner de la lisibilité aux entreprises et aux partenaires institutionnels du territoire,
- Contribuer à la stratégie de marketing économique territorial et d'attractivité,
- Organiser la gouvernance de l'offre territoriale.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

2019-1

Berger  
Levrault

ID : 028-200069953-20190523-19\_05\_06-DE

Des objectifs quantitatifs de développement et des échéances sont prévus dans ce schéma d'accueil mais ils n'ont pas un caractère prescriptif. Ils ont vocation à guider le travail des élus sur le court et moyen terme et à servir de fil conducteur pour les procédures d'urbanisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le schéma d'accueil des entreprises.

Fait à Epernon, le 27 mai 2019

Le Président,

  
Stéphane LEMOINE

